

Déchets, un plan territorial, deux scénarios, options à trier

Le rapport que nous avons pu consulter sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée de Corse les 21 et 22 décembre prochains. Des résultats encore insuffisants malgré des efforts ainsi que de nouvelles directives et lois poussent l'exécutif à infléchir certaines de ses positions

François Sargentini avait défini le calendrier dès le 26 octobre 2018, à l'occasion de la déclinaison du plan d'actions sur les déchets qui s'inscrivait dans la lignée de celui adopté en mai 2016, avec des solutions complétées par de nouveaux dispositifs conformes à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

« Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe), le PPGDND (Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, ndr) doit être révisé et intégré au sein d'un plan territorial unique intégrant la gestion de trois types de déchets, déchets non dangereux, déchets dangereux et déchets du BTP, et un plan pour l'économie circulaire. (...) Le plan complet sera présenté, par l'Office de l'environnement, en 2020, à l'Assemblée de Corse. »

C'est précisément dans ce cadre que les conseillers territoriaux se pencheront la semaine prochaine sur un document qui s'efforce de proposer des solutions à long terme.

Scénario à minima ou plus ambitieux

Au chapitre de l'état des lieux qui répertorie les infrastructures existantes sur le territoire insulaire, et alors qu'il évoque les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Vighjaneddu et de Prunelli di Fium'Orbu, le rapport relève la nécessité de poursuivre l'effort de réduction et de valorisation amorcé (collectes sélectives, tri des encombrants, etc.) pour répondre aux obligations de limitation des capacités induites.

D'une part, par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Ainsi, en 2020, les capacités autorisées sont censées être limitées à 70 % des quantités entrantes en 2010, soit 126 100 tonnes tandis qu'en 2025, elles seraient limitées à 50 % de ces mêmes quantités, soit 90 000

tonnes.

D'autre part, par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (Agec) : « En 2035, les déchets ménagers et assimilés (DMA) admis en stockage seront limités à 10 % des DMA produits en masse. » Ce qui semble pour le moins irréalisable.

Sans action du plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de celui en faveur de l'économie circulaire, les estimations réalisées, mais qui doivent être affrénées et sont donc à utiliser avec précaution, met en garde le document, tendent vers un gisement « de 1 235 700 tonnes de déchets en 2027 et 1 347 200 tonnes de déchets en 2033 contre 1 064 850 tonnes en 2018 soit une évolution de la production globale de déchets de + 27 % d'ici 12 ans ».

In fine, deux scénarios sont proposés. Un scénario à minima répondant principalement aux objectifs réglementaires et aux besoins immédiats de la Corse. Ou, un scénario volontariste intégrant, en plus des objectifs du premier scénario, des actions sur la prévention des déchets d'activité économique, la réutilisation des déchets inertes sur les chantiers, la baisse des tonnages de



Le plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire sera présenté la semaine prochaine à l'Assemblée de Corse.

XAVIER GRIMALDI

implique le stockage de déchets dangereux. » Cependant, dans le cadre de l'élaboration obligatoire du plan territorial, l'hypothèse de fabrication de CSR devait être étudiée au même titre que le stockage direct des résidus de tri, conformément à la loi.

Un plan ouvert sur des possibles

Se pose néanmoins la question du *modus operandi*. Soit le transfert des déchets à transformer sur le continent pour qu'ils soient traités selon le mode CSR ou l'implantation d'un site CSR en Corse, cette deuxième option éviterait les coûts de transport et permettrait une valorisation *in situ*, en Corse afin, par exemple, de chauffer Bastia et/ou Ajaccio via cette unité.

Sinon, il faudrait payer pour transporter les balles sur le continent où elles seraient valorisées énergétiquement. À la clé, des coûts « de transport maritime (exemple pour le transport d'OMR - ordures ménagères résiduelles, ndr - de 60 €/tonne) », avec des « coûts pour la valorisation du CSR (entre 30 et 50 €/tonne) ».

La limitation de l'enfouisse-

ment de la tarification incitative.

« Le premier scénario, est-il détaillé, implique des moyens déjà très ambitieux au regard de la situation de départ et des objectifs réglementaires à atteindre. L'impact des deux scénarios sur la production de déchets entraîne à l'horizon de 12 ans en 2033, une réduction des gisements produits pour tous les flux de déchets, avec une augmentation des gisements collectés et captés, une augmentation des gisements valorisés, une réduction des gisements de résiduels à traiter. »

La Sardaigne à la rescousse

En attendant, c'est à l'économie circulaire, piste clé, qu'il s'agit de se vouer au niveau des EPCI ou au

niveau régional. En privilégiant, également, une « coopération interinsulaire » à laquelle on propose de se raccorder avec la Sardaigne voisine - où, au passage, le tri généralisé à la source a progressé de manière spectaculaire en quelques années, passant de 25 % à 75 % - pour aller brûler le trop-plein de déchets de la Corse le temps que le tri progresse, que la masse de déchets ménagers et assimilés baisse, etc.

« La Sardaigne est équipée de deux incinérateurs créés antérieurement à la montée en puissance du tri à la source. Selon les informations recueillies auprès des autorités sardes, la montée en puissance du tri à la source, et son corollaire, la diminution de volumes d'ordures alimentant les unités d'incinération ou de

thermovalorisation, pourraient conduire à une situation de sous-appvisionnement », argumente l'exécutif.

Mais c'est au chapitre des « installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer » que les pistes évoluent le plus.

Dans le cas du PTPGD de la Corse, il est, en effet, rappelle l'exécutif, avant tout recherché une solution de traitement des déchets résiduels pour respecter les objectifs réglementaires des lois croissances verte et économie circulaire. En corollaire, ce qui apparaît comme un premier fléchissement de la majorité sur la valorisation énergétique avec les CSR (ces combustibles solides de récupération issus des déchets qui affichent un pouvoir calorifique important), l'idée d'une

étude semblant actée sur cette technique.

En 2018, pourtant, dans son plan d'ailleurs, l'exécutif avait une vision plutôt très réservée sur la préparation et l'incinération de combustibles solides de récupération. « Les procédés d'incinération ne sont pas envisagés par le PPGDND opposable voté par l'Assemblée de Corse en 2015, et les arguments qui ont conduit à écarter l'incinération en 2010 n'ont pas reçu de réponse satisfaisante : (...) même invisibles, les cumuls de 39 particules émises après filtrage restent très importants et potentiellement susceptibles d'impacter la santé publique. (...) Au moment où nous nous engageons à ne stocker que des déchets ultimes à impact 'neutre', il serait paradoxal de s'engager dans cette voie qui

ment à 10 % à l'horizon 2035 peut notamment expliquer ce revirement en faveur de la valorisation énergétique. La solution pourrait donc être de créer une unité de valorisation énergétique (UVE) pour 140 000 tonnes - jusque-là, l'exécutif parlait davantage de valorisation tout court - + deux centres de surtri pour 100 000 tonnes + une capacité de stockage en ISDND dans la limite de 90 000 tonnes/an pour le résidu. L'évolution est notable mais est émise au conditionnel. Dans l'une des annexes, il est, en outre, proposé de ne pas retenir une solution en particulier mais d'élargir le champ des possibles.

C'est un plan désormais ouvert sur la question qui est soumis à l'Assemblée. Mais un plan qui ne tranche pas.

ANNE-C. CHABANON

Un sujet devenu éminemment politique

13 décembre 2015. Les nationalistes se hissent aux perchoirs de la Collectivité de Corse. Les sujets qui les attendent sont pléthores. Parmi ces derniers, en particulier, celui des déchets.

À l'heure où les foyers font rippaille en cette fin d'année, les rues de Bastia et d'Ajaccio croulent sous les sacs-poubelles, les containers débordent à chaque coin de rue, les ordures font bombance. En cause notamment, la saturation des centres de stockage et le ras-le-bol de ces derniers qui ne souhaitent pas accueillir sur leur territoire toutes les benêts de Corse.

Une fois la priorité sanitaire réglée sur le fil d'un accord fragile et très provisoire entre les parties prenantes par la nouvelle présidente de l'office de l'environnement, Agnès Simonpietri, il faut trouver des solutions viables, surtout pérennes. En ce 28 janvier 2016, à la tribune, Gilles Simeoni a cette phrase : « Comme toujours en

politique, mais peut-être plus encore dans le cas des déchets, nous sommes à la fois dans l'encore et dans le déjà ».

Cinq ans après, les mots du président de l'exécutif continuent à faire caisse de résonance et la problématique a pris une tout autre tournure. La question, presque avant tout de salubrité publique en décembre 2015, dans l'urgence du moment, est désormais d'une facture bien plus politique.

Mal chronique

D'une part, parce que depuis 2016, et le premier plan présenté par Agnès Simonpietri, les objectifs - « aller à 50, 60 % de valorisation de nos déchets à terme de trois à cinq ans suivant les types de configuration » - n'ont pas été atteints.

Lorsque la conseillère exécutive jette le gant en 2017 au terme d'un mandat où, à sa décharge, elle a dû apprendre sur

le tas, tandis que François Sargentini lui succède, les crises à répétition, souvent aiguës et par soubresauts, notamment en période de pic estival, n'ont cessé de jalonner les deux années de sa présidence.

D'autre part, parce qu'ensuite, les années 2018-2020, si elles ont incontestablement permis de commencer à éduquer au tri, n'ont pas permis, malgré les moyens mis en œuvre, d'entrevoir le bout du tunnel, là non plus.

Les chiffres du Syvadec pour 2019 en témoignent, avec un taux de tri établi à 36 % contre 32 % en 2018, loin des 60 % fixés par la Collectivité de Corse pour 2023. L'île figure dans le peloton de tête des producteurs de déchets, 39 % d'ordures de plus que la moyenne nationale. « Notre poubelle est encore constituée pour 70 % de déchets recyclables », admet le Syvadec. Enfin, parce que la multiplication des réunions au sommet entre les divers acteurs au long cours des années écoulées, État compris, aura davantage contribué à faire saillir les antagonismes, les divergences, voire les animosités personnelles, qu'à véritablement frayer un chemin efficient sur un terrain miné par un manque de solution devenu chronique.

Essai non transformé

« L'ambition nous l'avons, nous pensons qu'en trois à cinq ans nous pouvons le faire, parce que nous bénéficions des retours d'expériences des autres et que nous bénéficions aussi d'avancées techniques sur les centres de tri qui sont parfois spectaculaires », disait en son temps Agnès Simonpietri.

Sauf qu'aujourd'hui, l'essai n'a pas été vraiment transformé. Les centres de surtri multifonctions dont l'ouverture est prévue « à l'horizon 2021-2022 » estimait le plan déchets 2018 sont toujours attendus, l'installation de deux nouveaux

centres de stockage de déchets ultimes, prévus « à cette même échéance », dès lors que « les centres d'enfouissement existants seront saturés », fait toujours débat, et alors qu'une tarification incitative avait été évoquée pour faire baisser les tonnages, aucun EPCI ne l'a mise en place actuellement. Entre autres.

Si la majorité nationaliste n'est pas restée les bras ballants durant cinq ans, avant tenté d'être force de propositions sur le sujet boulet récupéré avec le pouvoir, elle n'en reste pas moins confrontée à un dossier qui ne trouve, pour l'heure, aucune résolution satisfaisante.

Or, le temps court face aux nouvelles réglementations françaises et européennes. « L'élimination des déchets, ça n'existe pas », posait en postulat le 28 janvier 2016 Agnès Simonpietri. Pourtant, il va bien falloir se résoudre à imaginer l'avenir d'une île délivrée de ce fardeau.

A.-C.C.